

**Longueur parcours**  
 ▶ 2<sup>ème</sup> catégorie : 10,7 Km



**AAPPMA «La Perche»  
 de FLAVY-LE-MARTEL**  
 Actualisation : Saison 2024

Domaine public / Réciprocitaire

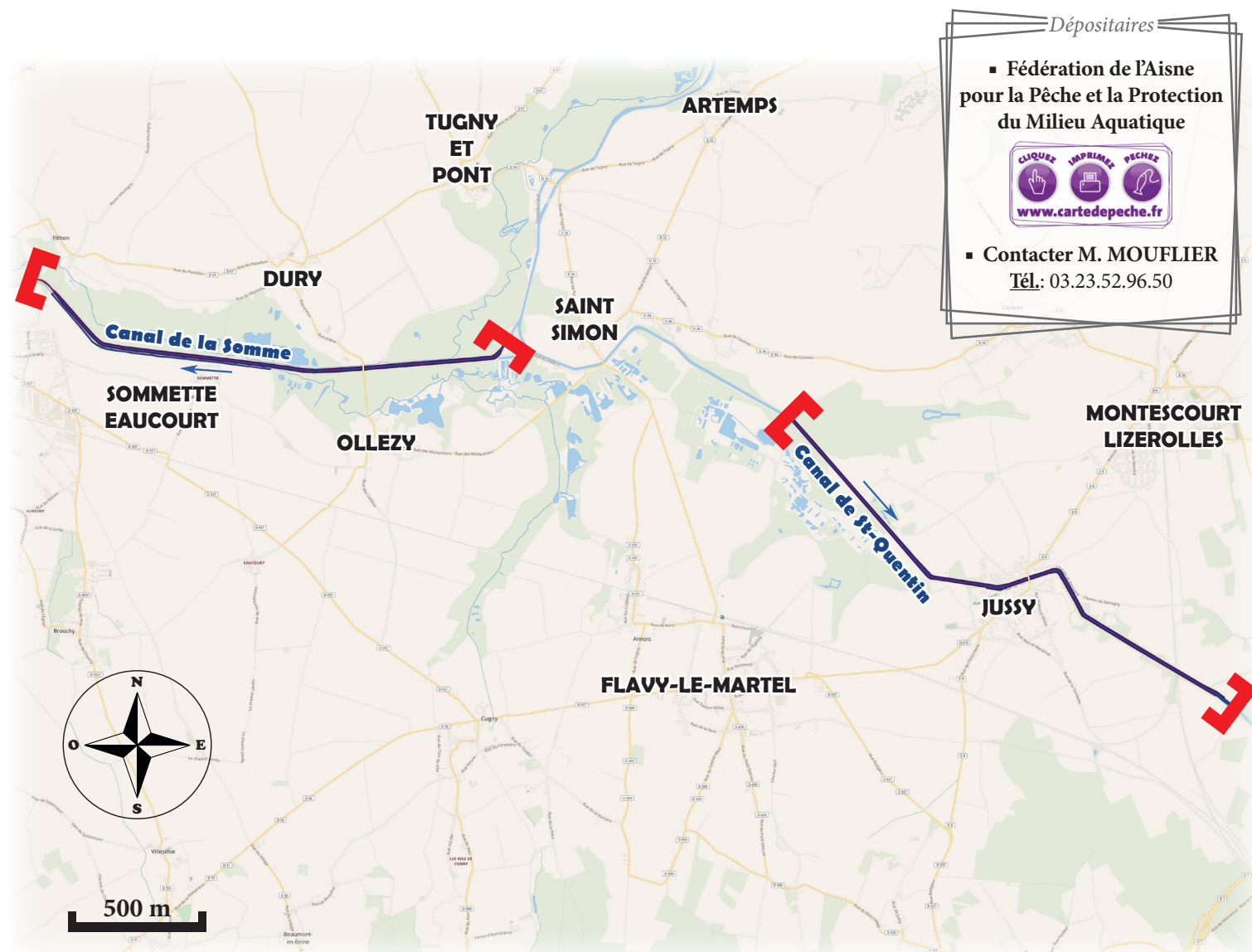
### Légende cartographie

-  Cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole
-  Linéaire autorisé à la pratique de la pêche de la « Carpe de nuit »
-  Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
-  Limite amont/aval des lots de pêche



Flash-Code  
 Cartographie interactive  
 des parcours de pêche

**En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :**  
 - l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,  
 - la Gendarmerie au 17,  
 - la Fédération au 03.23.23.13.16.



*Dépositaires*

- Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

[www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr)

- Contacter M. MOUFLIER  
 Tél.: 03.23.52.96.50